Envoyé en préfecture le 28/07/2025
Reçu en préfecture le 28/07/2025
Publié le 28/07/2025
ID : 074-217400423-20250728-B_116_2025-DE

Département
De la
HAUTE SAVOIE
*****
ARRONDISSEMENT
De
BONNEVILLE
*****

République Française
MAIRIE DE BONNEVILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 22 JUILLET 2025

L'an deux mille vingt cinq, le vingt deux juillet à 19h30, le Conseil municipal dûment convoqué le 16 juillet 2025, s'est réuni Salle Consulaire - Mairie de Bonneville, sous la Présidence de Monsieur Stéphane VALLI, Maire.

Nombre de Conseillers

En exercice 33
Présents 19
Absents représentés 5
Absents 9

VOTES :
POUR 24
CONTRE 0
ABSTENTION 0

ÉTAIENT PRÉSENTS (19) :
Monsieur VALLI Stéphane, Monsieur BOISIER Lucien, Madame GAY Agnès, Monsieur SERVOZ Claude, Madame LARA LOPEZ Jessica, Monsieur UBERTI Daniel, Madame PERRIN-GOTRA Caroline, Monsieur LATHUILLE-NICOLLET Anthony, Madame COFFY Géraldine, Monsieur PITTET Dominique, Madame JOURDAN Amélie, Monsieur MERCIER Julien, Monsieur MALLINJOUD Jean-Paul, Madame JORAT Josiane, Monsieur NAVARRO Daniel, Monsieur CLERC Mathieu, Madame BENAMMAR Samira, Monsieur CHERIF Ahmed, Madame JIMENEZ Dominique

ABSENTS REPRÉSENTÉS (5) :
Madame VAZQUEZ-YANEZ Annick a donné pouvoir à Monsieur LATHUILLE-NICOLLET Anthony, Madame HAMEL Vanessa a donné pouvoir à Madame PERRIN-GOTRA Caroline, Madame BOUCLIER Véronique a donné pouvoir à Madame JOURDAN Amélie, Madame FERNANDES DE SOUZA Julie a donné pouvoir à Madame JORAT Josiane, Madame PECOT Chanmany a donné pouvoir à Monsieur BOISIER Lucien

ABSENTS (9) :
Madame PRIVE-GAUD Christelle, Monsieur FUSEAU Dominique, Monsieur CALIGARIS Roman, Monsieur CHATELLAIN Patrick, Monsieur MORRHAD Youcef, Madame RAMOS Elena, Madame VINUREL Marie-Christine, Monsieur BURTHEY Jean-Marcel, Monsieur DE SAINT CHARTRIER Arnaud

Monsieur Mathieu CLERC est désigné secrétaire de séance.

N°B_116_2025 : Subventions aux associations sportives

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L1611-4 et L2311-7 ;
VU l'article L113-2 du Code du Sport ;
VU le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;
VU la délibération n° B_028_2025 du Conseil municipal en date du 07 avril 2025, approuvant le budget primitif principal 2025 de la commune ;

CONSIDÉRANT les demandes formulées par les associations sportives de la commune pour l'année 2025 ;
CONSIDÉRANT l'avis favorable de la commission attributive des subventions du 20 mai 2025 ;

Il est proposé d'octroyer aux associations sportives en ayant fait la demande, au titre de l'année 2025, les montants suivants :

CLUBS	Subvention 2025	
	Ordinaire	Exceptionnelle
Arve Athlétisme Bonneville Pays Rochois	6 400,00 €	

Envoyé en préfecture le 28/07/2025
Reçu en préfecture le 28/07/2025
Publié le
ID : 074-217400423-20250728-B_116_2025-DE

Arve Giffre Handball	10 000,00 €	500,00 €
Basket	10 000,00 €	
Bonneville Arve Borne Cyclisme	2 500,00 €	
Bonneville ça roule	800,00 €	
Bonneville Équitation	1 000,00 €	
Boxing club	4 000,00 €	
CAB Ski compétition	5 000,00 €	3 000,00 €
CAB1921 foot	14 500,00 €	
Canicross (ex Art d'Unir)	400,00 €	300,00 €
Cercle des Nageurs Rochois	500,00 €	
Cible de l'Arve	2 000,00 €	
Club Alpin du Faucigny	1 800,00 €	
Cluses Bonneville Foron 74	1 000,00 €	
Collège Samivel	2 700,00 €	
CSLGF	1 500,00 €	
Entente gymnique du Faucigny	2 600,00 €	1 000,00 €
Faucigny Badminton Club	1 500,00 €	
Faucigny Parapente	350,00 €	
Handicap Sports Loisirs Bonneville	1 000,00 €	
Ilgidojang Vallée de l'Arve	4 000,00 €	
Judo Club de Bonneville	3 800,00 €	
Krav maga	1 000,00 €	
La Boule Sportive	1 000,00 €	
Les Archers du Faucigny	3 600,00 €	
Les Pousse cailloux du Môle	250,00 €	
Lycée François Bise	1 000,00 €	
Lycée Guillaume Fichet	1 300,00 €	
OMS	5 850,00 €	
Rugby Club du Môle	14 000,00 €	3 000,00 €
Secours en Montagne du Pays Rochois	1 000,00 €	
Société de pêche Bonneville - Ayze	3 500,00 €	4 000,00 €
Team racer môme	1 000,00 €	0,00 €
Tennis Club du Faucigny	3 300,00 €	
Trial Loisirs Bonneville	800,00 €	
USEP	1 750,00 €	

Envoyé en préfecture le 28/07/2025
Reçu en préfecture le 28/07/2025
Publié le
ID : 074-217400423-20250728-B_116_2025-DE

Volley Pays Rochois Bonneville	1 500,00 €	
	118 200,00 €	11 800,00 €
		130 000,00 €

LE CONSEIL MUNICIPAL APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ :

ARTICLE 1 : APPROUVE l'octroi des subventions telles que décrites dans le tableau sus-visé ;
ARTICLE 2 : DIT les crédits correspondants sont inscrits au budget principal de l'exercice en cours ;

Ainsi fait et délibéré à l'unanimité, les jour, mois et an que dessus.

Le secrétaire de séance
Mathieu CLERC

Signé par
Le Maire
Stéphane VALLI

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de la publication, d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif compétent ou d'un recours gracieux auprès du Maire de la Ville de Bonneville, étant précisé que celui-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois.
Pour une délibération relevant du contentieux électoral, l'article R119 du Code électoral s'applique : recours dans un délai de cinq jours.